

Convention A.R.H.L.M. pour prestations des données attributions

Rapporteur : M. Le Président

L'Association Régionale des H.L.M. de Franche Comté regroupant l'ensemble des bailleurs sociaux a mis en place un Observatoire de l'Occupation Sociale qui analyse les flux des locataires au niveau régional.

Ces données sont exploitées par l'Observatoire de l'Habitat du Programme Local de l'Habitat afin d'analyser l'évolution de l'occupation sociale des logements (age, revenu, type de logement occupé...).

Par ailleurs, ponctuellement la Communauté d'agglomération du Grand Besançon a besoin de disposer de données spécifiques sur le bassin d'habitat de l'agglomération de Besançon comme les attributions de logements sociaux, pour l'élaboration de la Charte Intercommunale du Logement. En effet, ces données nécessitent un traitement particulier impliquant un coût pour l'Association Régionale des H.L.M..

C'est pourquoi l'A.R.H.L.M. souhaite la passation d'une convention avec la Communauté d'agglomération du Grand Besançon fixant les conditions générales du partenariat.

Le coût des prestations spécifiques est fixé à 2 500 F par jour.

La Ville de Besançon et l'Agence d'urbanisme conventionneront également avec l'Association Régionale des H.L.M. pour exploiter indépendamment les données.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'A.R.H.L.M. qui n'entraîne aucun coût financier.

Pour extrait conforme,

Le Président